

L'AFMC fait le point sur la situation à l'intention des étudiants

Semaine du 15 juin

La COVID-19 continue de susciter l'incertitude dans les secteurs précliniques et cliniques et il semblerait que le « changement » soit la nouvelle norme. Les éducateurs médicaux et les meneurs étudiants de tout le pays ont uni leurs efforts pour assurer une communication rapide et une expérience éducative optimale pour les étudiants, compte tenu des circonstances actuelles. Vous trouverez ci-dessous le point sur un certain nombre de questions :

Stages à option pour étudiants visiteurs, promotion 2021

Lors de sa réunion du 16 juin 2020, le Conseil d'administration de l'AFMC a approuvé la décision voulant qu'il n'y ait aucun stage à option pour étudiants visiteurs pour la promotion 2021 pendant la durée de l'année universitaire 2020-2021.

a) Toute exception (lorsqu'il n'est pas possible de fournir une expérience clinique particulière dans la faculté d'attache) sera examinée par le Comité de l'AFMC sur l'Enseignement médical prédoctoral sur la base d'un examen au cas par cas.

b) Cette politique ne s'applique pas aux stages de base qui sont effectués en dehors des facultés d'attache.

Des discussions et des consultations approfondies ont eu lieu et on a tenu compte de multiples facteurs dans le processus menant à la décision de cesser les stages à option pour étudiants visiteurs pour la promotion 2021. Parmi les facteurs pris en compte figurent l'incertitude permanente quant à l'évolution de la pandémie, les mesures de santé publique qui varient considérablement selon la province, la région et l'hôpital, ainsi que la capacité limitée (voire inexistante) des facultés à accueillir des étudiants visiteurs. Cette décision n'a pas été prise à la légère et les responsables de l'éducation sont conscients de l'impact qu'elle peut avoir sur certains étudiants. Quelques points supplémentaires :

1. Aucune modification ne sera apportée à la politique de diversification des stages à option qui stipule qu'un étudiant peut faire un maximum de 8 semaines de stages à option dans une discipline d'entrée en R-1.
2. Des exceptions seront envisagées pour les stages à option pour étudiants visiteurs lorsqu'une faculté d'attache ne peut fournir d'expérience clinique dans une discipline spécifique. Par exemple, la faculté X se trouve dans une région qui n'a pas de chirurgiens plastiques. Tous les patients ayant des problèmes de chirurgie plastique doivent être transférés dans une autre région pour y être pris en charge. L'étudiant A est intéressé par une carrière en chirurgie plastique. On envisagera la possibilité pour l'étudiant A d'effectuer un stage à option pour étudiants visiteurs en chirurgie plastique dans un autre centre.
3. Certains étudiants de la promotion 2021 ont déjà effectué un ou plusieurs stages à option pour étudiants visiteurs en raison de la structure du programme de leur faculté. Selon le sous-comité

sur l'examen des demandes et des dossiers du Comité de jumelage des résidents de l'AFMC, on ne peut exiger de lettres de référence de stages à option pour étudiants visiteurs dans le cadre d'une demande de résidence.

4. Les stages à option pour étudiants visiteurs non sanctionnés (visites de sites le week-end, stages d'observation, stages à option virtuels) ne seront pas autorisés.
5. Le sous-comité sur les entrevues virtuelles et le recrutement des programmes fera des recommandations sur la manière dont les programmes peuvent se présenter aux étudiants. On encourage tous les programmes à trouver des moyens novateurs de rencontrer les candidats virtuellement et de se mettre en valeur.

Le bureau des affaires étudiantes de chaque université épaulera les étudiants dans leur processus de planification de carrière.

EACMC, partie I

L'AFMC est consciente du fait que certains candidats ont été confrontés à d'importantes difficultés pour passer leur EACMC, partie I. L'AFMC s'engage à défendre activement les intérêts des candidats. Les dirigeants de l'AFMC et du CMC communiquent régulièrement. L'AFMC encourage le CMC à explorer d'urgence la possibilité d'aider les étudiants à passer leur EACMC, partie I, sur les lieux des facultés de médecine. L'AFMC est déterminée à continuer à promouvoir une expérience optimale pour les candidats. Nous **encourageons vivement** les étudiants à signaler tout problème (même s'il est perçu comme mineur) pendant l'EACMC, partie I, sur leur compte PhysicianApply.

Processus de jumelage en 2021

Le Comité de l'AFMC sur le jumelage des résidents, le sous-comité sur l'examen des demandes et des dossiers, le sous-comité sur les entrevues virtuelles et le recrutement par les programmes et le sous-comité technique poursuivent leur travail de collaboration. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le bulletin de l'AFMC à l'intention des étudiants daté de la semaine du 18 mai 2020.